

Aux Syndicats  
FSF – SSP Vaud - SUD

Lausanne, le 20 janvier 2023

## Indexation des salaires

Madame, Monsieur,

Le Conseil d'Etat a bien reçu vos courriers des 16 décembre 2022 et 5 janvier 2023 sur l'ouverture de négociations sur l'indexation des salaires qui ont retenu toute son attention.

Ces courriers font suite à la séance du 8 décembre dernier, date à laquelle le Conseil d'Etat vous a présenté son analyse et les mesures envisagées pour lutter contre le renchérissement et indexer les salaires pour 2023. Le Conseil d'Etat rappelle qu'il a choisi une approche équilibrée au regard de plusieurs paramètres à savoir d'autres situations cantonales, du secteur privé et des difficultés rencontrées par la population en général. En conséquence, suite à une pesée des intérêts et dans une recherche des équilibres qui tenait compte de l'acceptabilité politique du Grand Conseil, lequel a voté le budget 2023 en toute connaissance de cause, le gouvernement n'entend pas revenir sur le dispositif global tel que présenté en décembre, octroyant 182 millions pour l'indexation des salaires, la lutte contre la vie chère et l'amélioration des régimes sociaux.

Cela étant, attentif à l'évolution des conditions de travail et conscient des attentes de la fonction publique dans plusieurs domaines, le gouvernement réexaminera la situation de l'indexation en novembre de cette année sur la base des indicateurs usuels et consultera les syndicats.

En outre, le Conseil d'Etat tient à ouvrir dès maintenant des discussions et négociations sur plusieurs autres dossiers d'importance pour les collaboratrices et les collaborateurs de l'Etat de Vaud notamment la lutte contre le mobbing et le harcèlement, l'égalité ainsi que la protection des lanceurs d'alerte. Dès lors, le Conseil d'Etat prendra prochainement contact avec vous pour de premiers échanges.

A cela s'ajoute, la tenue prochaine d'assises du secteur social institutionnel parapublic, répondant ainsi favorablement à la demande de l'Association vaudoise des organisations privées pour personnes en difficulté (AVOP). Par ailleurs, s'agissant du secteur sanitaire parapublic, le Conseil d'Etat reprendra au courant de cette année les discussions concernant les revalorisations salariales, qui à partir de 2019, ont d'ores et déjà amené l'Etat à injecter des montants importants.

Enfin, le Gouvernement se penchera très prochainement sur la situation des institutions spécialisées et saisit cette occasion pour rappeler que, dans son Programme de législature 2022-2027, il a pour objectif d'améliorer les conditions de travail et de lutter contre la pénurie de personnel, notamment dans le domaine de la santé, des soins infirmiers et du social.

Tout en vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce qui précède, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos sentiments distingués.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE



Christelle Luisier Brodard

LE CHANCELIER



Aurélien Buffat